

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 21 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le quinze juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MUYLLE, doyenne de l'assemblée, puis de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 21 JUILLET 2020

PRESENTS

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
ANDRESY	Romain HUDE, DELEGUE TITULAIRE Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE Michèle CHATEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Amélie SOUCHET, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Levon MINASSIAN, DELEGUE SUPPLEANT
CHAVENAY	Alice BRAEMS, DELEGUEE SUPPLEANTE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Jacques DOLCI, DELEGUE TITULAIRE Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE Mickael LITTIERE, DELEGUE SUPPLEANT
DAVRON	Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE
ECQUEVILLY	Daphnée CADELICE, DELEGUEE TITULAIRE Virginie ROTH, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE Gilles THUILLIER, DELEGUE SUPPLEANT
HOUILLES	Florence DUFOUR, DELEGUEE TITULAIRE Cédric BEAUQUESTE, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE MESNIL-LE-ROI	Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE Aline BILLET, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE Clément BORDE, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Olivier BONNET, 1er MAIRE ADJOINT
MAREIL SUR MAULDRE	Blandine BOUZERAND, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Marie-Catherine FRAMBOISIER, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE Philippe STENGER, DELEGUEE TITULAIRE Sandra CHEVRIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
TRIEL-SUR-SEINE	Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
VERNEUIL SUR SEINE	Fabien AUFRECHTER, MAIRE
VERNOUILLET	Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE Sandrine LOEMBE, DELEGUEE SUPPLEANTE
VILLENES SUR SEINE	Marie-Agnès BOUYSSOU, 1ère MAIRE ADJOINTE
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	
ACHERES	Fatiha EL YAGOUBI, DELEGUEE SUPPLEANTE
CARRIERES-SUR-SEINE	Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE Bernard BOUCHET, DELEGUE SUPPLEANT
CHAVENAY	Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE Leslie TULKER-NIELSEN, DELEGUEE TITULAIRE Danièle SCHEFFER, DELEGUEE SUPPLEANTE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Sébastien LEBEL, DELEGUE SUPPLEANT
CROISSY-SUR-SEINE	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE Thomas BOURDEAU, DELEGUE TITULAIRE Marie-Françoise DARRAS, DELEGUEE SUPPLEANTE Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT
DAVRON	Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
ECQUEVILLY	Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE Nathalie MADELAINE, DELEGUEE SUPPLEANTE
EPONE	Béatrice DI PERNO, DELEGUE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Alexia PENNALEN, DELEGUEE TITULAIRE Nathalie INDUNI, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Marc AMIOT, DELEGUE TITULAIRE Pascale FAIVRE, DELEGUEE TITULAIRE Sylvie SENG, DELEGUEE SUPPLEANTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Benoit VIGNES, DELEGUE TITULAIRE Olivier MOUSTACAS, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Grégory BUYS, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Anne-Marie VAN DER HEIJDEN, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LES ALLUETS-LE-ROI	Olivier COSTES, DELEGUE TITULAIRE Stéphanie MUNEUX, DELEGUEE SUPPLEANTE

LOUVECIENNES	Annie BEYER, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Hélène FARBOS, DELEGUEE SUPPLEANTE Mehdi EL GARGATI, DELEGUE SUPPLEANT
MAISONS-LAFFITTE	Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE Jean-Claude GIROT, DELEGUE SUPPLEANT Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL SUR MAULDRE	Karine GONCALVES, DELEGUEE TITULAIRE Gabriella PANICCIA, DELEGUEE SUPPLEANTE Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE Isabelle LE BOUDEC, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Cyril JARNET, DELEGUE SUPPLEANT
MAULE	Armelle MANTRAND, DELEGUEE TITULAIRE Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE Aude GUERITEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
MEDAN	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE
MONTESSON	Xavier CAPRON, DELEGUE TITULAIRE Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Pascale COURMONT, DELEGUEE SUPPLEANTE
TRIEL-SUR-SEINE	Hassan AHSSAKOU, DELEGUE TITULAIRE Fabien TANTI, DELEGUE SUPPLEANT
VERNOUILLET	Jordane MOUGENOT-PELLETIER, DELEGUE TITULAIRE Gaëlle PELATAN, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées

CHAPET/CRESPIERES/CROISSY-SUR-SEINE/EPONE/LA CELLE-SAINT-CLOUD/LES ALLUETS-LE-ROI/LOUVECIENNES/MAULE/MEDAN/MONTESSON/SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées délibérantes
Madame Camille EHRHARDT, Assistante du pôle des Assemblées délibérantes

<i>Nom bre de communes</i>	:	40
<i>SIVOM (composé de 2 communes)</i>	:	1
QUORUM	:	43
<u>Délégués présents</u>	:	49
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	46 pour le compte admin.2019 47 pour les autres délibérations

RÉUNION DU 21 JUILLET 2020

En introduction Monsieur SAILLARD informe les élus qu'en cette période particulière de COVID, la séance se tiendra dans le respect des distances physiques de sécurité et demande aux élus de bien vouloir garder les masques.

Madame MUYLLE, doyenne de l'assemblée ouvre la séance à 19h.

Madame VAUR de la commune d'Achères est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Election du Président
- Composition du Bureau et élection de ses membres : Vice-présidents, assesseurs et secrétaire
- Adoption de la charte de l'élu local
- Délégation de compétences du comité syndical au Président et au Bureau
- Indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents
- Approbation des procès-verbaux des séances des 10 février et 26 février 2020
- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2019
- Fixation des tarifs de la fourrière intercommunale à compter du 1er août 2020
- Questions diverses

ELECTION DU PRESIDENT

Madame MUYLLE annonce que seule la candidature de Monsieur LEVEL a été reçue au pôle des assemblées des syndicats intercommunaux et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Aucun autre candidat ne se manifestant, Madame MUYLLE donne la parole à Monsieur LEVEL afin qu'il présente sa candidature.

Monsieur LEVEL remercie Madame MUYLLE ainsi que les délégués présents et fait observer qu'il était important de procéder aux élections malgré la période actuelle. Il explique qu'il connaît bien ce syndicat pour lequel il a beaucoup travaillé, avec certains élus ici présents, et qu'il a plaisir à accueillir les nouveaux délégués.

Il décrit les missions du SIVOM en commençant par la fourrière, en précisant qu'elle est agréée par la Préfecture et a une activité importante pour l'ensemble des communes membres. Il cite ensuite le CSAPA (le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie), qui travaille en lien avec les hôpitaux de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye, et dont le SIVOM finance le salaire de la secrétaire. Il poursuit avec le SDIS et fait observer qu'à une époque, le syndicat était porteur de l'ensemble du service de secours des sapeurs-pompiers mais que, désormais, le SIVOM ne finance plus que le 13^e mois pour les pompiers de cette époque antérieure qui sont encore en activité. Il complète les missions du SIVOM en évoquant les Vignes, entre Le Pecq et Saint-Germain-en-Laye, qui permettent au syndicat de produire entre 300 à 500 bouteilles par an du « vin des Grottes », un pinot noir un peu atypique, mais qui a reçu, il y a 4 ans, l'appellation de meilleur vin d'Ile-de-France. Il ajoute que, chaque année, le Président a le grand plaisir d'offrir à tous les élus une bouteille de ce vin.

Il explique que l'enjeu de sa candidature c'est l'avenir et qu'il a signé avec beaucoup de joie, juste avant ce comité, la convention avec la Ville de Poissy pour le financement du déménagement de la fourrière, dossier qui aura pris trois ans avant sa finalisation. Il ajoute qu'il a également signé l'ordre de service à l'entreprise Eiffage pour commencer les travaux de construction. Il fait remarquer tout l'intérêt du syndicat à construire cette nouvelle fourrière, plus belle et accueillante que la fourrière actuelle, et permettant ainsi l'installation

du camp d'entraînement du PSG. Il évoque également l'implantation d'un garage solidaire à côté de la prochaine fourrière, de façon à permettre aux habitants ayant peu de moyens de faire réparer leur voiture.

Il ajoute que, s'il est élu, tout ce travail sera mené en collaboration avec les membres du comité et précise qu'il y aura encore d'autres projets qui seront développés au cours des six années à venir.

Monsieur LEVEL ayant terminé sa présentation, **Madame MUYLLE** le remercie et invite les élus à procéder au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : 47

Bulletins blancs et nuls: 0

Suffrages exprimés : 46

A obtenu : 46 voix

Monsieur LEVEL est élu, à la majorité absolue (1 abstention), Président du SIVOM, immédiatement installé.

Madame MUYLLE, Présidente de séance, le félicite et lui cède alors la parole.

Le Président remercie tous les délégués de leur confiance.

COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION DE SES MEMBRES : VICE-PRESIDENTS, ASSESSEURS ET SECRETAIRE

Le Président propose une composition du bureau inchangée car conforme aux statuts, à savoir 3 Vice-présidents, 1 secrétaire et 4 assesseurs, mais il indique qu'il conviendra probablement de rebalayer les statuts du SIVOM, compte tenu des enjeux sur la fourrière et le développement souhaité pour ce syndicat. Il évoque le travail qu'il conviendra, prochainement, de faire ensemble pour apporter des modifications à la composition du bureau mais que, dans un premier temps, il s'agit d'élire le bureau dans sa composition actuelle.

Monsieur LE PICARD demande pourquoi il y a trois Vice-présidents pour une activité qui est relativement simple.

Le Président répond que les statuts actuellement en vigueur sont ceux d'origine du syndicat, datant de plus de 50 ans et qu'il y a une volonté de répartition géographique de représentation. Il estime 3 Vice-présidents que c'est peu pour ce syndicat.

Monsieur LE PICARD répond qu'au contraire, le nombre de Vice-présidents lui paraissait beaucoup et demande quelles sont leurs délégations.

Le Président signale que les délégations seront définies plus tard, mais concernent surtout les finances, les Ressources Humaines et les projets menés par le syndicat.

Monsieur SAILLARD explique qu'il y a l'obligation de voter la composition du bureau, telle que fixée par les statuts, car c'est la loi et qu'il est impossible de voter un élément qui va à l'inverse des statuts. Il ajoute que le projet de modification des statuts aurait pour but d'autoriser le comité à revoir la composition du bureau, mais qu'aujourd'hui, juridiquement, il serait compliqué de procéder différemment.

Monsieur LE PICARD demande confirmation d'un projet de refonte complète des statuts.

Le Président répond que ce ne sera peut-être pas une refonte complète, mais un rebalancement, afin de tenir compte d'un certain nombre d'éléments, dont l'évolution des compétences et des objectifs de ce syndicat. Il fait remarquer qu'il n'a pas été souhaité de le faire précédemment, car il semblait préférable que l'équipe de cette nouvelle mandature s'en charge.

Il s'enquiert d'éventuelles autres questions.

Il informe qu'il s'est entretenu par téléphone avec certains des maires des communes membres avec lesquels il a discuté de la composition du bureau conforme aux statuts actuels et ajoute qu'il était nécessaire de définir une composition du bureau qui soit équilibrée, d'une part en fonction des compétences et du travail que chacun peut apporter, et d'autre part en prenant en compte la géographie, le rajeunissement et la féminisation.

Il indique que 3 candidatures ont été transmises au pôle des assemblées du SIVOM pour les fonctions de Vice-président, à savoir celles de Madame BOUZERAND de Mareil sur Mauldre, de Monsieur MIRABELLI, de Saint-Germain-en-Laye, qui était déjà présent dans le syndicat et qui suit les travaux du syndicat et de Monsieur GUINAUDIE, de Chambourcy, également déjà présent, et qui suivait tous les sujets RH de ce syndicat.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux votes :

1er Vice-président :

Candidature déclarée : Madame BOUZERAND

Nombre de votants : 47
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 46
A obtenu : 46 voix

Madame BOUZERAND est élue, à la majorité absolue (1 abstention) au premier tour de scrutin, 1^{ère} vice-présidente du Syndicat.

2ème Vice-président :

Candidature déclarée: Monsieur MIRABELLI

Nombre de votants : 47
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 46
A obtenu : 46 voix

Monsieur MIRABELLI, est élu, à la majorité absolue (1 abstention) au premier tour de scrutin, 2ème vice-président du Syndicat.

3ème Vice-président :

Candidature déclarée : Monsieur GUINAUDIE

Nombre de votants : 47
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 46
A obtenu : 46 voix

Monsieur GUINAUDIE, est élu, à la majorité absolue (1 abstention) au premier tour de scrutin, 3ème vice-président du Syndicat.

Le Président informe que quatre candidatures ont été transmises au pôle des assemblées des Syndicats intercommunaux pour les fonctions d'assesseurs : celles Madame Martine LEPAGE de la commune de Feucherolles, Madame Florence DUFOUR de la commune de Houilles, Monsieur Benoît BURGAUD de la commune de Marly Le Roi et Monsieur Georges MONNIER de la commune de Poissy.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux votes :

Assesseurs – 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants : 47
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 46 voix

Ont obtenu :

Madame Martine LEPAGE : 46 voix
Madame Florence DUFOUR : 46voix
Monsieur Benoît BURGAUD : 46 voix
Monsieur Georges MONNIER : 46 voix

Madame Martine LEPAGE, Madame Florence DUFOUR, Monsieur Benoît BURGAUD et Monsieur Georges MONNIER sont chacun élus, à la majorité absolue (1 abstention) et au 1er tour de scrutin, assesseurs au bureau du SIVOM.

Le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection du secrétaire du bureau, fonction pour laquelle le pôle des assemblées du SIVOM a reçu la candidature de Madame Camille VAUR, de la commune d'Achères.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Secrétaire – 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants : 47
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 46
A obtenu : 46 voix

Madame Camille VAUR, est élue, à la majorité absolue (1 abstention) des suffrages et au 1er tour de scrutin, secrétaire du Bureau du SIVOM.

Monsieur LITTIERE fait observer que, nouvellement élu de la Ville de Conflans-Sainte-Honorine, et dans cette période de COVID, il n'a pas été simple pour les uns et les autres d'avoir les informations sur ce qu'était le SIVOM. Il indique avoir dû les chercher par lui-même, avant qu'elles ne lui aient été finalement envoyées. Il félicite le Président pour son élection et souhaite simplement informer que la commune de Conflans-Sainte-Honorine est probablement la 3^e plus grande ville du SIVOM avec ses 36 000 habitants.

Le Président félicite les nouveaux venus et demande à Madame VAUR, Monsieur GUINAUDIE et Monsieur MIRABELLI, les 3 Vice-présidents nouvellement élus, de le rejoindre.

ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Président présente le rapport.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, (une abstention), la charte de l'élu local.

Suite à l'intervention **d'un élu** indiquant ne pas avoir reçu les documents, **Le Président** précise que les services du SIVOM vont revérifier les adresses mail, les numéros de téléphone portables de tous les participants, afin de s'assurer que la communication se fasse pour tous. Il ajoute qu'il peut également donner son numéro de téléphone portable, car il est joignable à n'importe quel moment.

Monsieur SAILLARD indique que les documents sont envoyés aux élus via un mail, avec des pièces à télécharger et qu'ils ne doivent pas hésiter à solliciter les services du SIVOM afin que des indications leurs soient données au besoin.

Monsieur AUFRECHTER demande s'il est possible de projeter les documents puisqu'ils n'ont pas été reçus par certains élus.

Monsieur SAILLARD répond que techniquement ce n'est pas possible, mais qu'il peut leur être donné un dossier en version papier. Il ajoute que, dans le corps du mail de convocation, il y a un lien « accès au portail » pour télécharger les documents afférents à l'ordre du jour de la séance du comité. Il poursuit en indiquant qu'un mail sera envoyé aux élus, après cette séance, pour expliciter clairement la façon de procéder. Il exprime ses regrets sur les quelques problèmes constatés et précise qu'il a été compliqué, avec la période COVID et les

élections municipales en juillet, d'obtenir l'ensemble des informations concernant les nouveaux élus.

DELEGATION DE COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Monsieur GUINAUDIE présente le rapport et insiste sur le travail qui est fait par le pôle des assemblées du SIVOM, que les élus peuvent appeler si un document est manquant, car l'équipe est très réactive.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la délégation de compétences du comité syndical au Président et au bureau.

INDEMNITE DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président présente le rapport.

Sans questions, le Président met cette délibération au vote.

Le comité syndical vote, à l'unanimité, l'indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 10 FEVRIER ET 26 FEVRIER 2020

Le Président demande si les élus ont des questions sur ces procès-verbaux.

Sans questions, le comité syndical approuve, avec 4 abstentions, les procès-verbaux des séances des 10 février et 26 février 2020.

Le Président signale qu'il comprend les abstentions, les nouveaux élus n'ayant pas participé à ces séances d'avant élections.

COMPTE DE GESTION 2019

Le Président présente le compte de gestion et note qu'il est conforme au compte administratif.

Le comité approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Président présente le rapport et reprend les chiffres majeurs du compte administratif 2019.

Il ajoute qu'un budget modificatif sera à préparer pour tenir compte des impacts COVID. Il attire l'attention des élus sur le fait que, durant trois mois, il y a eu très peu de recettes automobiles, mais que les charges sont à constater. Il signale que le décalage des travaux du déplacement de la fourrière a généré forcément un décalage des recettes liées à ces travaux, financés principalement par la Mairie de Poissy et le Conseil départemental. Il fait observer que ce travail n'est pas simple et que tout n'a pas encore été évalué, mais que Monsieur SAILLARD et ses équipes y travaillent. Il annonce que ce budget modificatif sera à préparer pour fin septembre.

Il explique que le compte administratif 2019 est global, tout comme le compte de gestion, mais qu'il comporte quatre sections différentes qui s'analysent individuellement.

En section d'investissement, il fait observer que « les Terrasses de Poncy » concernent le transfert de la fourrière actuelle, qui existe depuis 1962, sur le site pour lequel le SIVOM va acheter et louer un terrain, à côté de la caserne des sapeurs-pompiers, le long de la N13.

Au sujet des recettes, il rappelle qu'à cotisation par habitant constante, la volonté, depuis quelques années, était de baisser la cotisation des communes qui est toujours de 0,10 € /habitant. Cependant, le plancher est atteint et il annonce qu'il sera nécessaire de mener une réflexion sur la façon de financer le syndicat. Il explique que, pendant longtemps, le SIVOM avait des excédents ce qui, selon lui, n'était pas raisonnable et que, durant ces années, le syndicat a diminué la cotisation des communes. Il fait remarquer que celles-ci ne peuvent plus diminuer et devront même être réadaptées.

Concernant les dépenses d'investissement, il fait observer que le travail d'études et diagnostic pour le projet de relocalisation et de modernisation de la fourrière est énorme et que les détails seront donnés plus tard aux élus. Il annonce que la première réunion de chantier est prévue très prochainement, mais que le temps de préparation a été extrêmement long, car il s'agit d'un site exceptionnel et que le SIVOM a souhaité faire une fourrière emblématique, car c'est aussi une porte d'entrée de la ville de Poissy. Il signale que la fourrière va être construite sur un terrain en dessous duquel passe des tuyaux d'assainissement entraînant des modifications. Il ajoute que des éléments ont été découverts en sondant le sol, mais précise que le syndicat a échappé aux fouilles préventives qui avaient déjà été effectuées à l'époque de la construction de la A14. Il rappelle qu'officiellement les travaux commencent en 2020.

Pour les recettes de la section d'investissement, il informe les délégués qu'un très léger déficit avait été anticipé, car les élus avaient compris que le syndicat n'aurait pas les subventions pour commencer les travaux en 2019. Il signale que, lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget primitif 2020, il avait été noté que la vente du terrain ne serait pas réalisée alors qu'une plus-value sera faite et que c'est la vente du terrain qui comblera le déficit de la section fourrière. Il ajoute qu'il n'est pas question ici du déficit global pour le syndicat. Il explique que le syndicat comporte quatre sections qui s'équilibrent, mais que le syndicat lui-même est en excédent.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions.

Monsieur SAILLARD annonce que, pour les nouveaux élus, à la prochaine séance du comité, sera faite une présentation du SIVOM ainsi que de ses équilibres financiers. Il fait observer la problématique rencontrée cette année à savoir les élections au sein du SIVOM, qui ne peuvent se faire qu'après les élections municipales et qui ont lieu, cette année, compte tenu du contexte, au moment du vote du compte administratif, ce dernier étant obligatoire avant la date limite du 30 juillet. Il mentionne qu'il est conscient de la difficulté pour les nouveaux élus d'appréhender tous les documents envoyés, sans connaissance préalable du syndicat. Il ajoute qu'une présentation du SIVOM, demandée par le Président, sera faite aux élus à la rentrée, avec remise de documents PowerPoint et comportant également les chiffres principaux du syndicat.

Monsieur MIRABELLI souhaite également que soient présentées, d'une part, la réalisation de la nouvelle fourrière avec les plans et la construction, et d'autre part, celle du futur garage solidaire afin que les élus comprennent mieux ces projets.

Le Président signale qu'une visite sur site sera organisée, quand Eiffage aura commencé les premiers terrassements.

Sans questions de la part des membres du comité, le Président cède la parole à Madame MUYLLE, doyenne de l'assemblée, pour le vote du compte administratif et quitte la salle.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2019.

Le Président reprend sa place et poursuit la séance.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2019

Le Président présente le rapport.

Sans observations, **le Président** met la délibération au vote.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2019.

FIXATION DES TARIFS DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE A COMPTER DU 1ER AOUT 2020

Le Président présente le rapport.

Il informe que toutes sortes d'animaux arrivent à la fourrière, comme des reptiles, des volatiles, des gallinacés et même une fois un âne. Pour les véhicules, il informe que conformément à un arrêté ministériel, la fourrière n'est pas libre de fixer les tarifs. Il explique que le tarif « location forfait 9,5 mois (du 1er septembre au 15 juin) » a été créé car des usagers étant absent l'été trouvent plus intéressant un forfait court, de septembre à juin de l'année suivante. Il stipule que ce forfait ne pénalise pas le syndicat. Il indique que la fête des Loges ayant été annulée cette année, aucun camion de forains n'a été entreposé dans la fourrière.

Il fait observer que, chaque année, les tarifs sont soumis au vote des membres du comité.

Monsieur VALENTIN demande combien d'emplacements sont disponibles à la fourrière pour les camping-cars et les caravanes.

Le Président répond qu'il y en a une bonne vingtaine, mais explique que le chiffre intéressant n'est pas le nombre d'emplacements, mais celui de la rotation des véhicules, car il s'agit du nombre de véhicules reçus et de ceux qui sont réexpédiés, soit parce que les propriétaires viennent les chercher, soit car les services des domaines les récupèrent pour les vendre, soit parce que le syndicat les met à la ferraille quand l'expert est passé pour décider de leur mise en vente ou de leur destruction. Il signale que ce processus sera expliqué aux élus.

Un élu demande si un bateau pourrait être entreposé à la fourrière.

Monsieur SAILLARD indique qu'il n'y a pas de tarif bateau prévu mais qu'un bateau pourrait y être entreposé avec application du tarif "caravane".

Le Président signale que ce serait effectivement possible, mais que la taille du bateau sera limitée.

L'élu demande si un tarif bateau a été envisagé.

Le Président répond par la négative et ajoute qu'il était intéressant de poser la question. A ce titre, il demande, car il ne s'est jamais posé la question, s'il existe des fourrières bateau pour récupérer un bateau qui serait mal stationné dans un port.

Monsieur AUFRECHTER signale qu'il votera contre cette délibération relative aux tarifs car il serait appelé, de facto, à voter pour l'euthanasie des animaux, un tarif spécifique étant mentionné dans le tableau tarifaire.

Monsieur SAILLARD mentionne qu'il ne se prononce pas sur le terme "euthanasie", qui est plus politique qu'administratif, mais précise que la réglementation d'une fourrière animale engendre des obligations. Il explique que lorsqu'un animal arrive à la fourrière, tout un protocole est mis en place avec un vétérinaire pour que l'animal soit classé en fonction de certaines catégories. Si l'animal est pucé, la SPA, avec laquelle le syndicat a un partenariat, le récupère. Cependant, certains animaux ont des maladies ou représentent un danger pour les autres animaux et l'obligation, dans le cadre de l'agrément fourrière de la DDSV (la direction

départementale des services vétérinaires), est de les euthanasier et de les placer dans la chambre froide. Il fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un choix, mais du respect de la réglementation applicable à une fourrière animale.

Le Président signale qu'il comprend néanmoins la réaction de Monsieur AUFRECHTER.

Le comité syndical vote, à la majorité (1 vote contre), la fixation des tarifs de la fourrière intercommunale, à compter du 1er août 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président annonce que les élus vont recevoir des appels à candidatures pour la commission d'appel d'offres, puisque l'élection de ses membres sera à l'ordre du jour du prochain comité, ainsi que pour les groupes de travail qui vont être créés. Il précise aux élus qu'ils peuvent appeler sans problème Monsieur SAILLARD ou lui-même pour d'éventuelles questions.

Il donne la parole à Monsieur SAILLARD pour faire un rapide exposé sur le fonctionnement des cinq syndicats présents à Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur SAILLARD explique rapidement l'organisation des syndicats intercommunaux de Saint-Germain-en-Laye et présente Madame CHEVALIER qui s'occupe des comités de tous les syndicats, avec Madame EHRHARDT qui l'accompagne ce soir et Madame DUCROCQ absente, et ajoute que les élus peuvent leur adresser des mails pour tout questionnement ou tout problème de réception de dossiers. Il rappelle qu'un mail explicatif va être envoyé aux élus pour la procédure de téléchargement des documents à partir du mail de convocation qu'ils reçoivent. Pour leur information, il ajoute que les syndicats intercommunaux sont comme une maison mère comprenant les services fonctionnels des syndicats, car la gestion de plusieurs d'entre eux, à Saint-Germain-en-Laye, a été mutualisée. Il signale que le SIVOM en fait partie et que c'est la raison pour laquelle les élus peuvent lire dans le budget une participation aux frais de personnel et aux frais généraux calculés à hauteur du fonctionnement global de la structure. Il fait remarquer que cela évite d'avoir à embaucher des agents et, à titre d'exemple, annonce qu'il n'est pas uniquement Directeur général des services du SIVOM, mais de cinq autres syndicats, à savoir le Syndicat intercommunal du Château de Monte Cristo, celui du Musée du domaine royal de Marly (anciennement Musée promenade), le SIARSGL qui est le syndicat d'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye, le syndicat Valoseine qui gère le traitement des ordures ménagères et qui a fusionné avec le SIVaTRU il y a quelques mois, et enfin le Dôme qui est la piscine intercommunale de Saint-Germain-en-Laye. Il attire l'attention des élus sur le fait que cette mutualisation permet d'avoir des coûts de traitement moindres par syndicat, mais aussi, dans les services, des agents pouvant mieux répondre aux enjeux de structures intercommunales alors que ce serait plus difficile avec un syndicat unique ; ainsi, les élus ont à leur disposition un service juridique/marchés, un service finances, un service technique, un service communication, un service ressources humaines et surtout le pôle des assemblées qui gère les comités et qu'ils peuvent questionner.

Un élu tient à souligner qu'il faudrait régler le problème du quorum qui n'est pas souvent atteint lors des séances de comité et qui oblige à convoquer une seconde séance. Il sait que la réglementation est ainsi, mais il suggère de trouver un système. Il constate que durant le précédent mandat les élus devaient revenir souvent, car le quorum était très rarement atteint en première séance, du fait de l'absence de deux ou trois personnes. Il indique que c'est fastidieux pour certains élus qui viennent de loin, et parfois pour des comités qui durent très peu de temps. Il insiste pour que soit trouvé un système afin d'éviter que les élus ne se déplacent inutilement.

Le Président répond que des solutions administratives ou de fonctionnement ont été recherchées, mais qu'aucune n'a été trouvée. Il fait observer que le SIVOM, syndicat intercommunal à vocation multiple a besoin d'un quorum important, compte tenu du nombre de communes, pour se réunir et délibérer correctement. Il signale que, pour la séance de ce

soir, un quorum « COVID » inférieur à ce qui se fait habituellement pouvait être appliqué. Il insiste sur le fait qu'il joue sur la confiance envers les délégués qui viennent d'être élus pour travailler dans ce syndicat. Il fait remarquer qu'au fil du temps, la vie fait qu'avec des déplacements, des changements de situation, le syndicat perdra peut-être quelques membres, mais les maires désigneront d'autres membres pour les remplacer. Il répète qu'il est certain que les élus seront, comme ce soir, très attachés à venir débattre, discuter lorsqu'ils auront appris à mieux savoir comment le SIVOM fonctionne, à faire des suggestions, des remarques sur le fonctionnement ou sur ce que ce syndicat pourrait faire autrement et mieux. Il leur donne rendez-vous au prochain comité.

Un élu suggère que chaque élu qui ne peut pas venir mandate son suppléant.

Le Président répond que c'est effectivement important de le rappeler et qu'en effet, lorsqu'un élu titulaire ne peut pas assister à un comité, c'est à lui de faire appel à son suppléant, car il n'est pas certain que dans les communes il y ait une organisation pour gérer ce genre de question.

Monsieur MIRABELLI signale qu'il ne s'agit que de cinq séances annuelles et que les dates sont communiquées à l'avance pour faciliter l'organisation des élus.

Le Président fait effectivement observer qu'en dehors des séances de travail du bureau, de la CAO ou autre commission, le comité se réunit, au plus, cinq fois par an.

Un élu répète que, les dernières années, systématiquement, le quorum n'était pas atteint et qu'une autre réunion devait être reprogrammée. Il demande s'il est possible de convoquer les participants à 8 h le matin.

Monsieur SAILLARD répond que juridiquement il est impossible de faire une re-convocation alors que l'absence de quorum n'a pas été constatée et, après cette constatation, le délai à respecter est de trois jours francs entre la convocation et la tenue du comité.

Monsieur SAILLARD évoque enfin le verre de l'amitié qui suit habituellement chaque comité, afin que les élus se connaissent mieux, mais qui n'aura pas lieu à cause de la COVID.

Sans autres questions, **le Président** lève la séance à 20h15.